



Le 12 décembre 2018

Membres du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Sénat du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Objet : Projet de loi S-252, Loi sur les dons de sang volontaires (Loi modifiant le Règlement sur le sang)

Honorables sénateurs,

Nous avons été informés que certaines personnes en faveur du projet de loi S-252 utilisent l'argument selon lequel les prélèvements rémunérés de plasma représentent une menace pour l'approvisionnement du Canada en sang total. De fait, le titre même du projet de loi est trompeur.

L'Association d'anémie falciforme du Canada (AAFC), qui représente une communauté de patients dont la survie dépend des dons de sang total, souhaite indiquer au comité sénatorial qu'elle ne considère pas que rémunérer les donneurs de plasma constitue une menace pour les traitements reçus par ses membres, ou pour l'innocuité du sang et l'approvisionnement des Canadiens qui en ont besoin.

À l'heure actuelle, les États-Unis dirigent un solide système de dons volontaires de sang total, de même qu'un système de prélèvement rémunéré de plasma qui répond à un pourcentage important de la demande mondiale en plasma. Les deux peuvent donc cohabiter; il n'est pas nécessaire de choisir entre les deux.

Nous exhortons le comité à se prononcer contre le projet de loi S-252, ce qui laisserait la porte ouverte aux prélèvements rémunérés de plasma et ce qui permettrait au Canada de disposer de diverses options pour améliorer son autosuffisance en ce qui concerne cet ingrédient crucial des produits médicaux dérivés du plasma.

Je vous prie d'agréer, honorables sénateurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Biba Tinga

Présidente/directrice générale

Sickle Cell Disease Association of Canada/ Association d'anémie falciforme du Canada
(SCDAC/AAFC)

www.sicklecelldisease.ca/ Tél. : 514-266-9083